

Sujet : Demande de publication de la procédure interne de gestion des demandes de rupture conventionnelle

De : UNSA-SE (UNSA Secrétariat Exécutif) - Syndicats/UNSA - Syndicats/UNSA emis par RAHMOUNI Rachid - DDT 28/OH/Syndicats/Unsa-28 <rachid.rahmouni.-.unsa.se@i-carre.net>

Date : 02/09/2026 à 09:18

Pour : "DEBAR Anne (Directrice des ressources humaines) - SG/DRH"
<anne.debar@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : "TRANCHANT Caroline (Directrice adjointe) - SG/DRH"
<caroline.tranchant@developpement-durable.gouv.fr>, UNSA-SE (UNSA Secrétariat Exécutif) - Syndicats/UNSA - Syndicats/UNSA <unsa.se@i-carre.net>

Madame la Directrice,

Par une note de gestion NOR : TREK2113948N du 3 mai 2021 relative à la mise en œuvre de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC) aux MTE/MCTRCT/MM, la DRH avait défini les règles de gestion relatives au traitement des demandes de rupture conventionnelle des agents des corps gérés par le MTE/MCTRCT/MM et payés sur le programme 217.

Cette note visait " *à accompagner les acteurs des ressources humaines d'administration centrale et des services déconcentrés ainsi que les acteurs de la gestion administrative et de la paye* " dans la mise en œuvre de l'ISRC et était "complétée d'annexes destinées à clarifier la procédure".

Depuis le 8 août 2026, les textes applicables à la rupture conventionnelle dans la fonction publique ont été revus (décrets, arrêté, circulaire DGAFP) et le simulateur d'ISRC du Centre interministériel des services informatiques relatifs aux ressources humaines a été actualisé.

Néanmoins, aucune note de gestion n'a été publiée au BO pour préciser/actualiser la procédure mise en place dans nos ministères.

Pour apporter transparence et information, tant aux agents susceptibles d'en faire la demande qu'aux acteurs RH de nos ministères en charge d'instruire les demandes, je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder à la publication de cette note/circulaire relative au traitement, au sein de nos ministères, des demandes de rupture conventionnelle.

Bien Cordialement

Rachid RAHMOUNI
SG de l'UNSA Développement Durable